



Délibération n°21

Conseil Municipal du Mercredi 6 Avril 2022

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Six Avril deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
28/03/2022

Membres présents : 22 puis 23
(Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40)

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 31 puis 32
(Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40)

Affiché le 11/04/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur René BONVOISIN, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31 puis 32 (Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40 et n'a pas voté l'approbation du compte-rendu de la séance précédente)

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : **Budget Annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux**
Budget Primitif 2022

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Synthèse de la
délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 **et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget annexe Locaux Bâtiments Industriels et Commerciaux dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	304 193,72
dont résultats reportés	34 102,11
- Dépenses	304 193,72

Section d'investissement :

- Recettes :	293 344.51
dont solde d 'exécution reporté :	78 660,14
- Dépenses :	293 344.51

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 contre.

Vu pour être affiché le 11 Avril 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

